ANNEXE 1

Grille des usages et des constructions autorisées par zone

a) Zones agricoles Aa, Ab, Ac, Ad, Ae, Af, Ag, Ah, Ai et Aj
Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		abrogé	Aa-2	Ab-1	abrogé	abrogé	abrogé	Ac-2	abrogé	Ad-2	abrogé
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées		X(20)	X				X(20)		X(20)	
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées		X	X(1)				X		X	
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation		X	X				X		X	
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux			X							
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.1.1	Établissements de résidence principale		X	X				X		X	
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme		X(1, 11)	X(1)				X(1, 11)		X(1, 11)	
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles			X							

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		abrogé	Aa-2	Ab-1	abrogé	abrogé	abrogé	Ac-2	abrogé	Ad-2	abrogé
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts		X	X				X		X	
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol		X	X				X		X	
B	Élevage d'animaux		X	X				X		X	
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères(12)										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales		X	X				X		X	
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre			X	X				X		X	
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique			X(6)	X(6)				X(6)		X(6)	
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire			X	X				X		X	
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier			X	X				X		X	
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire			X	X				X		X	
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	abrogé	Aa-2	Ab-1	abrogé	abrogé	abrogé	Ac-2	abrogé	Ad-2	abrogé
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal		15	15				15		15	
• bâtiment accessoire		15	15				15		15	
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal		5	5				5		5	
• bâtiment accessoire		2	2				2		2	
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal		5	5				5		5	
• bâtiment accessoire		2	2				2		2	
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal		30	30				30		30	
• bâtiment accessoire		10	10				10		10	
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum		-	-				-		-	
• maximum		2	2				2		2	

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Abrogé	Ag-1	Ah-1	Abrogé	Ai-1	Abrogé	Abrogé	Aj-2		
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées		X[20]	X[20]		X[20]			X[20]		
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées		X	X		X			X		
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles					X					
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation		X	X		X			X		
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.1.1	Établissements de résidence principale		X	X		X			X		
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme		X[1, 11]	X[1, 11]		X[1, 11]			X[1, 11]		
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Abrogé	Ag-1	Ah-1	Abrogé	Ai-1	Abrogé	Abrogé	Aj-2		
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts		X	X		X			X		
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol		X	X		X			X		
B	Élevage d'animaux		X	X		X			X		
C	Production industrielle		X(5)	X(5)		X			X(5)		
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères(12)										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales		X	X		X			X		
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre			X	X		X			X		
Centre d'équitation											
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique			X(6)	X(6)		X(6)			X(6)		
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire			X	X		X			X		
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier			X	X		X			X		
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire			X	X		X			X		
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	Abrogé	Ag-1	Ah-1	Abrogé	Ai-1	Abrogé	Abrogé	Aj-2		
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal		15	15		15			15		
• bâtiment accessoire		15	15		15			15		
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal		5	5		5			5		
• bâtiment accessoire		2	2		2			2		
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal		5	5		5			5		
• bâtiment accessoire		2	2		2			2		
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal		30	30		30			30		
• bâtiment accessoire		10	10		10			10		
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum		-	-		-			-		
• maximum		2	2		2			2		

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

b) Zones aquatiques AQa

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		AQa-1	AQa-2								
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées										
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation										
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.1.1	Établissements de résidence principale										
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme										
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		AQa-1	AQa-2								
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts										
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol										
B	Élevage d'animaux										
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères[12]										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales										
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre											
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique											
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire											
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier											
Abri pour embarcation		X	X								
Bâtiment accessoire											
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive		X	X								
Plate-forme flottante		X	X								
Quai		X	X								

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	AQa-1	AQa-2								
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	-	-								
• bâtiment accessoire	-	-								
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	-	-								
• bâtiment accessoire	-	-								
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	-	-								
• bâtiment accessoire	-	-								
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	-	-								
• bâtiment accessoire	-	-								
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-								
• maximum	-	-								

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

c) Zones commerciales Cb et Cc

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Cb-1	Cc-1								
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X								
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées	X(1)	X(1)								
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées	X(2)									
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires	X	X								
A.2	Bureaux de professionnels	X	X								
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation										
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux	X	X								
B.2	Services financiers	X									
B.3	Écoles privées	X	X								
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne	X	X								
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour	X(15,24)									
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X								
C.2	Établissements de restauration intérieurs	X	X								
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation	X	X								
D.2	Autres établissements de vente au détail	X	X								
D.3	Vente au détail de produits de la ferme										
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau		X(3)								
H	Commerces liés aux exploitations agricoles	X 16									

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Cb-1	Cc-1								
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte	X									
B	Établissements d'enseignement	X									
C	Institutions	X									
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux	X	X								
D.2	Services de protection	X	X								
D.3	Services de voirie	X									
E	Services récréatifs publics	X	X								
F	Équipements culturels	X	X								
G	Parcs et espaces verts	X	X								
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol										
B	Élevage d'animaux										
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères[12]										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales	X[7]	X[7]								
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge		X									
Camp de vacances											
Centre équestre											
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique		X									
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte		X									
Table champêtre											
Terrain de golf											
Station-service		X									
Usage accessoire		X	X								
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier											
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire		X	X								
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	Cb-1	Cc-1								
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	9	9								
• bâtiment accessoire	9	9								
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5								
• bâtiment accessoire	2	2								
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5								
• bâtiment accessoire	2	2								
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	30								
• bâtiment accessoire	10	10								
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-								
• maximum	2	2								

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

d) Zones résidentielles Rc et Rd

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Rc-1	Rd-1	Rd-2							
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X							
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées	X(1)	X(1)	X(1)							
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels	X	X	X							
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation										
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées	X	X	X							
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour	X(15,24)									
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X	X							
C.2	Établissements de restauration intérieurs	X									
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail	X (17)	X (17)	X (17)							
D.3	Vente au détail de produits de la ferme	X	X	X							
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau		X(3)	X(3)							
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Rc-1	Rd-1	Rd-2							
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions	X	X	X							
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux	X	X	X							
D.2	Services de protection	X	X	X							
D.3	Services de voirie	X									
E	Services récréatifs publics	X	X	X							
F	Équipements culturels	X	X	X							
G	Parcs et espaces verts	X	X	X							
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol										
B	Élevage d'animaux										
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères[12]										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales	X[7]	X[7]	X[7]							
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre											
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique		X	X	X							
Installation de traitement des eaux usées		X									
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire		X	X	X							
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier											
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire		X	X	X							
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l’implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	Rc-1	Rd-1	Rd-2							
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	9	9	9							
• bâtiment accessoire	9	9	9							
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5							
• bâtiment accessoire	2	2	2							
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5							
• bâtiment accessoire	2	2	2							
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	30	30							
• bâtiment accessoire	10	10	10							
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-	-							
• maximum	2	2	2							

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

e) Zones rurales RURa, RURb, RURc, RURd, RURe, RURf et RURg
Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RURa-1	RURb-1	RURb-2	RURc-1	RURc-2	RURc-3	RURc-4	RURd-1	RURd-2	RURd-3
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées					X(1)	X(1)	X(1)	X(1)	X(1)	X(1)
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour					X(15,24)	X(15,24)	X(15,24)			
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail						X(18)				
D.3	Vente au détail de produits de la ferme	X	X	X	X	X	X	X			
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RURa-1	RURb-1	RURb-2	RURc-1	RURc-2	RURc-3	RURc-4	RURd-1	RURd-2	RURd-3
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol	X	X	X	X	X	X	X			
B	Élevage d'animaux	X	X	X	X	X(14)	X(14)	X(14)			
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères(12)										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération						X(19)				
D	Activités industrielles artisanales					X	X	X			
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre		X			X	X	X	X			
Élevage d'animaux de compagnie							X(8)				
Gîte touristique		X			X	X	X	X			
Installation de traitement des eaux usées							X				
Retraite rustique						X					
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	RURa-1	RURb-1	RURb-2	RURc-1	RURc-2	RURc-3	RURc-4	RURd-1	RURd-2	RURd-3
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
• bâtiment accessoire	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
• bâtiment accessoire	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• maximum	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RURd-4	RURd-5	RURd-6	RURe-1	Abrogé	RURf-2	Abrogé	RURg-1	RURc-5	
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X	X		X		X	X	
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées	X(1)	X(1)	X(1)	X(1)				X(1)		
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation	X	X	X	X		X		X	X	
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour								X(15,24)		
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X	X	X		X		X	X	
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme				X		X		X	X	
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		RURd-4	RURd-5	RURd-6	RURe-1	Abrogé	RURf-2	Abrogé	RURg-1	RURc-5	
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts	X	X	X	X		X		X	X	
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol				X		X		X	X	
B	Élevage d'animaux				X		X		X	X	
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères[12]										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales				X				X		
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre				X				X	X		
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique						X		X	X		
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf				X							
Usage accessoire	X	X	X	X		X		X	X		
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier	X	X	X	X		X		X	X		
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire	X	X	X	X		X		X	X		
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	RURd-4	RURd-5	RURd-6	RURe-1	Abrogé	RURf-2	Abrogé	RURg-1	RURc-5	
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	15	15	15	15		15		15	15	
• bâtiment accessoire	15	15	15	15		15		15	15	
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5		5		5	5	
• bâtiment accessoire	2	2	2	2		2		2	[2]	
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5		5		5	5	
• bâtiment accessoire	2	2	2	2		2		2	2	
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	30	30	30		30		30	30	
• bâtiment accessoire	10	10	10	10		10		10	10	
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-	-	-		-				
• maximum	2	2	2	2		2		2	2	

Notes

Toutes les distances sont en mètres

- : Aucune norme.

f) Zones de villégiature Va, Vb, Vc, Vd, Ve et Vf

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Va-1	Vb-1	Vc-1	Vc-2	Vd-1	Ve-1	Ve-2	Vf-1	Vd-2	Vd-3
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées		X(1)			X(1)	X(1)	X(1)		X(1)	X(1)
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation	X	X	X	X	X	X	X		X	X
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour		X(15,24)			X(15,24)		X(15,24)			X
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme	X	X	X	X	X	X	X		X	X
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau		X(3)			X(3)	X(3)	X(3)		X(3)	X(3)
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		Va-1	Vb-1	Vc-1	Vc-2	Vd-1	Ve-1	Ve-2	Vf-1	Vd-2	Vd-3
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts	X	X	X	X	X	X	X		X	X
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol	X	X	X	X	X				X	X
B	Élevage d'animaux	X				X				X	X
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères[12]										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales		X			X	X	X		X	X
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances									X		
Centre équestre		X									
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique											
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier											
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bâtiment de service									X		
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	Va-1	Vb-1	Vc-1	Vc-2	Vd-1	Ve-1	Ve-2	Vf-1	Vd-2	Vd-3
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	-	7,5	7,5
• bâtiment accessoire	7,5	7,5	7,5	7,5	6	6	6	-	6	6
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5(10)	5	5
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	2(1)	2(1)	2(1)	5(10)	2(1)	2(1)
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	40	30	40	40	40	40	-	40	40
• bâtiment accessoire	10	10	10	10	10	10	10	-	10	10
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• maximum	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

Note 1 : La somme minimale des marges latérales est de 6 m.

g) Zones agro-forestières AFa et AFb
Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		AFa-1	AFa-2	AFa-3	AFa-4	AFb-1	AFb-2	AFb-3	AFb-4	AFb-5	AFb-6
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X (21)	X (21)	X (21)	X (21)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		AFa-1	AFa-2	AFa-3	AFa-4	AFb-1	AFb-2	AFb-3	AFb-4	AFb-5	AFb-6
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B	Élevage d'animaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères(12)										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique		X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	AFa-1	AFa-2	AFa-3	AFa-4	AFb-1	AFb-2	AFb-3	AFb-4	AFb-5	AFb-6
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
• bâtiment accessoire	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
• bâtiment accessoire	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• maximum	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		AFb-7	AFb-8	AFb-9	AFb-10	AFb-11	AFb-12	AFb-13	AFb-14	AFb-15	
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	X (22)	
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	X(1, 11)	
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		AFb-7	AFb-8	AFb-9	AFb-10	AFb-11	AFb-12	AFb-13	AFb-14	AFb-15	
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
B	Élevage d'animaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères(12)										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique		X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	AFb-7	AFb-8	AFb-9	AFb-10	AFb-11	AFb-12	AFb-13	AFb-14	AFb-15	
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
• bâtiment accessoire	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
• bâtiment accessoire	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
• maximum	2	2	2	2	2	2	2	2	2	

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

h) Zones îlots déstructurés IDa et IDb

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		IDa-1	IDb-1	IDb-2	IDb-3	IDb-4					
4.2	**GROUPE RÉSIDENTIEL**										
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X	X(23)	X(23)	X(23)	X(23)					
A.2	Habitations unifamiliales jumelées										
A.3	Habitations unifamiliales en rangée										
B.1	Habitations bifamiliales isolées										
B.2	Habitations bifamiliales jumelées										
B.3	Habitations bifamiliales en rangée										
C.1	Habitations multifamiliales isolées										
C.2	Habitations multifamiliales jumelées										
C.3	Habitations multifamiliales en rangée										
D	Maisons mobiles										
4.3	**GROUPE COMMERCIAL**										
A	Bureaux										
A.1	Bureaux d'affaires										
A.2	Bureaux de professionnels										
A.3	Bureaux aff. / prof. intégrés habitation	X	X	X	X	X					
B	Services										
B.1	Services personnels / Soins non médicaux										
B.2	Services financiers										
B.3	Écoles privées										
B.4	Services funéraires										
B.5	Services soins médicaux de la personne										
B.6	Services soins pour animaux										
C	Établissements hébergement / restauration										
C.1	Établissements de court séjour										
C.1.1	Établissements de résidence principale	X	X	X	X	X					
C.2	Établissements de restauration intérieurs										
C.3	Établissements de restauration extérieurs										
D	Vente au détail										
D.1	Magasins d'alimentation										
D.2	Autres établissements de vente au détail										
D.3	Vente au détail de produits de la ferme										
E	Établissements axés sur l'auto										
F	Établissements axés sur la construction										
F.1	Entrepreneurs en construction										
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie										
G	Établissements de récréation										
G.1	Salles de spectacle										
G.2	Activités intérieures à caractère comm.										
G.3	Activités extérieures à caractère comm.										
G.4	Activités extensives reliées à l'eau										
H	Commerces liés aux exploitations agricoles										

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		IDa-1	IDb-1	IDb-2	IDb-3	IDb-4					
4.4	**GROUPE COMMUNAUTAIRE**										
A	Établissements de culte										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs publics										
F	Équipements culturels										
G	Parcs et espaces verts	X	X	X	X	X					
H	Cimetières										
4.5	**GROUPE AGRICOLE**										
A	Culture du sol	X	X	X	X	X					
B	Élevage d'animaux										
C	Production industrielle										
4.6	**GROUPE INDUSTRIEL**										
A	Industries légères(12)										
B	Activités d'extraction										
C	Activités industrielles de récupération										
D	Activités industrielles artisanales										
Usages spécifiquement autorisés											
Auberge											
Camp de vacances											
Centre équestre		X	X	X	X	X					
Élevage d'animaux de compagnie											
Gîte touristique		X(6)	X(6)	X(6)	X(6)	X(6)					
Installation de traitement des eaux usées											
Table d'hôte											
Table champêtre											
Terrain de golf											
Usage accessoire		X	X	X	X	X					
Constructions spécifiquement autorisées											
Abri forestier											
Abri pour embarcation											
Bâtiment accessoire		X	X	X	X	X					
Bâtiment de service											
Cabane pour la pêche sportive											
Plate-forme flottante											
Quai											

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Règl. 364-2014

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	IDa-1	IDb-1	IDb-2	IDb-3	IDb-4					
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	15	15	15	15	15					
• bâtiment accessoire	15	15	15	15	15					
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5					
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2					
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5					
• bâtiment accessoire	2	2	2	2	2					
% maximal d'occupation du sol										
• bâtiment principal	30	30	30	30	30					
• bâtiment accessoire	10	10	10	10	10					
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	-	-	-	-	-					
• maximum	2	2	2	2	2					

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.